

RÉFÉRENTS HANDICAP DE L'ORGANISME DE FORMATION SOLUTION BI FRANCE

Samuel DOREAU-BONNECHERE samuel.doreaubonnechere@sbi-group.com
Eric MARTIN eric.martin@sbi-group.com 06 13 53 04 92

CONTACTS IDENTIFIÉS CHEZ LES ACTEURS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP**AGEFIPH Ile-de-France** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)

- M'Ballo SECK (rhf-idf@agefiph.asso.fr ou m-seck@agefiph.asso.fr) - 06 25 68 21 17
- Bastien GIESBERGER (rhf-idf@agefiph.asso.fr ou b-giesberger@agefiph.asso.fr)
- Adriana TALBI (rhf-idf@agefiph.asso.fr ou a-talbi@agefiph.asso.fr)

MDPH Paris (Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris)

- <https://handicap.paris.fr/formulaire-de-contact/>
- Tél : 01 53 32 39 39
- contact@mdph.paris.fr

PRITH Ile-de-France (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Ile-de-France)

- <https://www.prithidf.org/contact>

CAP EMPLOI Paris et Ile-de-France (Pour les PSH en recherche d'emploi)

- <https://www.capemploi.info/>
- <https://www.capemploi.info/contact.html>
- Numéro vert : 0805 660 661
- CAP Emploi 75 - Tél : 01 44 52 40 60
▪ contact@capemploi75.org
- CAP Emploi 77 - Tél : 01.64.79.59.37
▪ assistante-direction@capemploi77.fr
- CAP Emploi 78 - Tél : 01.30.57.50.12
▪ contact@capemploi78.fr
- CAP Emploi 91 - Tél : 01.69.75.11.50
▪ contact@capemploi91.com
- CAP Emploi 92 Asnières - Tél : 01.41.11.28.60
▪ accueil-asnieres@capemploi92.org
- CAP Emploi 92 - Montrouge - Tél : 01.42.53.76.76
▪ accueil-montrouge@capemploi92.org
- CAP Emploi 92 - Nanterre - Tél : 01.46.49.86.30
▪ accueil-nanterre@capemploi92.org
- CAP Emploi 93 - Aulnay - Numéro vert : 0805 660 661
▪ contact@capemploi93.org
- CAP Emploi 95 - Argenteuil - Tél : 09.72.75.12.13
▪ CAP Emploi 95 - Cergy - Tél : 09.72.75.12.13
▪ accueil@capemploi95.org

SMS de Paris (Structures Médico-Sociales)

- Centre de formation et de rééducation professionnelle Valentin Hauy 5 Rue Duroc, 75007 Paris - 01 44 49 27 27
- Centre de rééducation professionnelle et sociale Suzanne Masson 41 Av du Dr. Netter, 75012 Paris - 01 44 67 11 00
- Centre de formation pour jeunes aveugles Forja 106 Rue de l'Ouest, 75014 Paris - 01 45 45 60 60

PiDieM (Cabinet de conseil spécialisé dans la conception de politiques handicap sur-mesure)

- <https://www.pidiem.com/>
- <https://www.pidiem.com/contact>
- Céline COSTES : 02 32 08 04 41

RESSOURCES IDENTIFIÉES CHEZ LES ACTEURS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

1. AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) :

<https://www.agefiph.fr>

Ressource Handicap Formation Ile-de-France (RHF Ile-de-France) :

<https://www.agefiph.fr/services/ressource-handicap-formation>

<https://www.youtube.com/watch?v=sNo7qYLCq5U>

Prestations d'Appui Spécifique (PAS) :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/prestations-dappuis-specifiques>

Prestation Handicap Projet (PHP) :

<https://www.handipacte-mde.fr/fiche-php.php>

Centre de ressources numériques :

<https://www.crn-handicap.fr/>

Outil de recherche de documents de l'AGEFIPH :

https://www.agefiph.fr/centre-de-ressources?f%5B0%5D=publics%3A8&f%5B1%5D=thematiques%3A170&f%5B2%5D=types_res-sources%3A173

Réseau des Référents Handicap en Ile-de-France :

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/reseau-des-referents-handicap-de-lagefiph-en-hauts-de-france-retrouvez-le>

Des conseils pratiques dédiés spécifiquement aux organismes de formation :

<https://www.agefiph.fr/conseil-pratiques/developper-laccessibilite-de-vos-formations>

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2024-06/Agefiph-RHF-fiche-accessibilite-qualiopi_2024-05.pdf

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/un-organisme-de-formation-accessible-cest-possible>

2. MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE PARIS (MDPH)

<https://handicap.paris.fr/la-mdph/nos-missions/>

3. PLAN RÉGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ILE-DE-FRANCE (PRITH IDF)

<https://www.prithidf.org/>

<https://www.prithidf.org/ressources/formation-et-apprentissage/dcouvrir-la-mission-de-referent-handicap-en-et-cfa-capsules>

4. CAP EMPLOI

<https://www.capecemploi-75.com/>

<https://www.cheops-iledefrance.com>

5. STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES (SMS)

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes/centre-reeducation-professionnelle-249/rgn-ile-de-france.html>

6. SITES GOUVERNEMENTAUX POUR LES PSH ET LEURS AIDANTS

<https://handicap.gouv.fr/>

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

<https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr>

7. SITE DE LA CCI DE PARIS

[Résultat de la recherche du mot clé "Handicap" \(beaucoup d'articles disponibles\)](#)

8. SITE REGROUANT DES ENTREPRISES PRÊTES À SOUTENIR LE HANDICAP

<https://www.activateurdeprogres.fr/>

9. SITE DE SCIENCES-PO

[Lien vers fiches pédagogiques par handicap et vidéos explicatives par handicap](#)

HANDICAPS POUR LESQUELS NOUS ADAPTONS DE NOS FORMATIONS POUR ACCUEILLIR EN FORMATION LES PSH

Handicap moteur (46 % des cas de PSH reconnus) :

- Offre de formation disponible à 100% en mode DISTANCIEL qui permet aux PMR de suivre la formation à distance, lors de sessions dédiées (ou lors de sessions communes avec des apprenants non-PMR)
- Formations en présentiel INTRA RÉSIDENTIEL : ne sont délivrées que dans des salles que nous louons et qui sont toutes labellisées « Accessible PMR »
- Formations en présentiel INTRA ENTREPRISE (chez le client) : nous veillons à ce que nos prérequis en matière de salle de formation soient respectés par le client, notamment en cas de présence de PMR

Maladies invalidantes (21 % des cas de PSH reconnus) :

- Sous réserve d'une qualification préalable, **ce type de handicap** (Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer), à l'exception peut-être du cas de l'épilepsie, **nous paraît compatible** avec le **déroulement et la nature de nos formations** et **ne nous semble pas nécessiter une forte adaptation**
- En cas de limitation d'activité (motricité réduite, quantité / durée / intensité du travail qui peut être fourni) : **adaptation du rythme (pauses régulières) et pauses spécifiques au PSH** (pour prendre un traitement par exemple)

Handicap auditif (8 % des cas de PSH reconnus) :

- **Signalétique visuelle et Espace de travail adapté** : **salle calme, bonne acoustique, bonne luminosité, organisation des tables en carré ou en rond** pour que les participants se voient
- **Supports de cours transmis en amont de la formation** avec **Notes de bas de page dans** la présentation Powerpoint
- **Activation de la fonction de sous-titrage automatique de Powerpoint** (fonction « Diaporama / Toujours utiliser les sous-titres » de Microsoft Office, Tests menés concluants) et de **Teams**
- Activation du **vérificateur d'accessibilité de Microsoft Office** (permet de s'assurer que les documents Microsoft Office utilisés en formation respectent les règles d'accessibilité). Disponible sur Word, Excel et PowerPoint. Onglet Révisions > Vérifier l'accessibilité
- **Echanges privilégiant les fonctions de "chat"** des outils de visioconférence
- Activer les **Points d'Appuis Spécifiques** pour envisager des **interprètes en Langue des Signes Française (LSF)** ou des codeurs en **Langage Parlé Complété (LPC)**.
- **Parler bien en face et distinctement, prévoir un temps de travail plus long**, inciter à la **prise de parole à tour de rôle, sans couper la parole, en levant la main**
- Envisager les **Boucles magnétiques pour les personnes équipées d'un appareil auditif**

Handicap visuel (5 % des cas de PSH reconnus) :

- **Aménagement de la salle et du poste de travail**
 - **Accueil du PSH** dès la porte d'entrée de l'établissement
 - **Eclairage adapté, y compris sur le parcours**
 - Utilisation par le PSH d'un **ordinateur compatible avec le handicap** (plage braille, lecteur d'écran, synthèse vocale, liseuse) ou de **systèmes d'aide** (loupe ou système d'agrandissement de caractères couplés aux lunettes du PSH)
 - Placer le PSH **près de l'écran de projection**
 - Vidéoprojecteur : **exploiter au maximum la surface de projection et régler le grossissement sur maximum**
 - **Prendre en compte l'éventuel accompagnement (humain ou canin)** : place assise pour l'accompagnant, emplacement/gamelle d'eau / pauses pour le chien
 - **Prévoir un rangement** pour la canne blanche
- **Contenu de la présentation et des documents**
 - Utilisation de la fonctionnalité de **synthèse vocale de Microsoft Office** pour lire automatiquement à haute voix le contenu d'un **texte de Word, Powerpoint ou Excel** ou pour le **texte échangé** lors d'une session **Microsoft Teams** (Test menés concluants)
 - Diffusion en mode **plein écran, grosse police de caractères, fort contraste**
 - **Phrases courtes, vocabulaire concis, texte accompagnant les schémas complexes**
 - **Documents numériques** plutôt que papiers

HANDICAPS POUR LESQUELS NOUS REORIENTONS VERS LES ACTEURS SPÉCIALISÉS DU SECTEUR DU HANDICAP

Pour les cas suivants, nous pensons que **la nature technique de nos formations et le fort degré d'utilisation des outils informatiques** qu'elles impliquent, **ne nous permettent pas de pouvoir adapter notre offre de formation** afin d'accueillir en formation les PSH concernés, au vu des moyens et des ressources dont nous disposons et de la nature du handicap. Pour ces PSH, nous nous efforçons alors de les **réorienter vers les acteurs de notre réseau de prise en compte du handicap** (voir ci-dessus).

Handicap psychique (13 % des cas de PSH reconnus) :

Réorientation vers d'autres acteurs du secteur de la prise en compte du handicap mieux à même de leur prodiguer des conseils de prise en compte de leur besoin de formation.

Handicap mental (7 % des cas de PSH reconnus) :

Réorientation vers d'autres acteurs du secteur de la prise en compte du handicap mieux à même de leur prodiguer des conseils de prise en compte de leur besoin de formation.

CONCLUSION

Dans **80 % des cas de handicap**, et sous réserve de qualification préalable, nous pensons pouvoir **nous adapter** afin d'accueillir les PSH concernés en formation. Pour les **20% restant**, nous les **réorientons vers notre réseau de prise en compte du handicap** (voir contacts ci-dessus).